

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (Formation initiale)



## Publics visés :

**Entreprises privées et publiques** : Volontaires des structures pour être Sauveteur Secouriste du Travail : Employeurs, salariés, agents, managers, élus...

## Demandeurs d'emploi

**Accessibilité** : Session accessible aux personnes en situation de handicap

**Pré-requis** : Néant

## Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires en matière prévention des risques professionnels.
- Etre capable de se positionner en tant qu'acteur de prévention dans l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir efficacement suite à un accident en milieu du travail (ou même hors de l'entreprise) et organiser au mieux le secours de la victime.

## Contenu :

- Le rôle d'acteur du SST dans la politique et la culture de prévention de l'entreprise.
- Les attendus du SST en matière de connaissances des situations à risque dans l'entreprise et sa capacité à proposer des pistes d'actions de prévention. (Plan d'actions de prévention du SST)
- La réglementation en matière de responsabilité en cas d'intervention d'un SST.
- Plan d'intervention du SST et démonstrations des différentes étapes de la démarche d'intervention (Protection adaptée, examen de la victime, alerte suffisante, secours avec les gestes et les décisions adéquates)

## Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur SST certifié Inrs - Formateur expérimenté (formation et terrain) en 1<sup>er</sup> secours et en prévention des risques professionnels.  
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

**Durée** : 2 jours

**Effectif d'une session** : De 4 (minimum) à 10 (maximum) participants

**Suivi** : Émargement collectif et individuel

## Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur SST ».

**Validité du certificat** : jusqu'à 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

**Dates** : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

**Lieu** : **Formation Intra** : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter** : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.